



la force syndicale
en Essonne

Pour toute information :

AUORE Tél : 07 69 35 82 68

DAVID Tél : 07 69 45 57 42

ISMAHEN Tél : 07 49 56 51 66

91snudifo@gmail.com

infos RIS →



R.I.S.

Réunion d'Information Syndicale

MERCREDI 04 décembre 2024

de 9h00 à 12h00

École maternelle maternelle René Boinier

Chemin des Carreaux

91590 Cerny

INSCRIPTION INDISPENSABLE

**Rassemblons-nous pour défendre nos revendications,
notre statut d'enseignants fonctionnaires d'État,
participons aux RIS du SNUDI FO 91 !**

Vous pourrez poser toutes vos questions au cours de cette RIS.

Vous pourrez témoigner, déposer vos dossiers et vous syndiquer (si ce n'est pas déjà fait ...)

Inscrivez-vous auprès du SNUDI FO 91 par **GOOGLE FORMULAIRE** :

ici lien complet → https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf923GzQHux-MUjTX3Ogtj3K3iaoFRP8fHwHvrlxkAr7yqqg/viewform?usp=pp_url

INSCRIPTION INDISPENSABLE

Tous les collègues sont les bienvenus : Les Réunions d'Information Syndicale (R.I.S.) sont ouvertes à tous les collègues, syndiqués ou non. Tous les PE (stagiaires, titulaires ou contractuels) ont droit de déduire 9 heures de Réunion d'Information Syndicale par an (3 fois 3h).

Ces heures de R.I.S. sont déductibles des 108h.

Notamment des animations pédagogiques imposées !

Pour cela il suffit d'envoyer le courrier disponible ici →

https://snudifo91.fr/wp-content/uploads/2024/03/formulaire_declaration_participation_ris_v_fev_24.pdf

Envoi par mail pro à votre IEN pour l'informer de votre participation à la Réunion d'Information Syndicale 48h à l'avance.

Aucune demande d'absence n'est à déposer, il suffit d'informer l'IEN de sa participation en complétant [l'annexe II](#) en précisant que le temps de la RIS sera déduit des 108H.

Vous pourrez préciser par la suite le temps sur lequel vous déduirez les 3H.

Vous pouvez participer à une RIS sans en informer votre IEN mais en ce cas vous ne pourrez pas déduire les heures de réunion de vos 108h.

NE RESTEZ PAS ISOLÉS !

Le SNUDI FO 91 défend les droits de tous les collègues